

## **Un secteur sous la loupe**

# **En France, on se lève tous pour... Danone!**



**Martina Burysek\***

Souvenez-vous... l'été dernier, l'«affaire Danone» défrayait la chronique. Selon les rumeurs, PepsiCo était sur le point d'avaloir le célèbre groupe alimentaire français. Les réactions, tant dans les milieux politiques que dans la presse, ont montré clairement que la France n'apprécie guère les attaques des prédateurs sur ses fleurons économiques. Depuis, d'autres sociétés ont été menacées d'OPA hostiles, comme Suez ou Arcelor. Du coup, l'Etat a décidé la semaine dernière d'adopter un nouveau projet de loi. Elle donne aux entreprises la possibilité de se défendre contre une OPA hostile, autorisant une cible à émettre des bons de souscription d'actions (BSA) pour accroître le nombre de titres et augmenter son prix d'acquisition. La réussite d'une offre inamicale devient alors difficile.

La France est loin d'être un cas isolé. L'Italie, par exemple, a usé de tous les moyens pour protéger ses banques. Les Allemands n'ont pas hésité à venir à la rescousse de leurs sociétés, telles Nivea ou Volkswagen. Les autorités hollandaises, espagnoles ou portugaises ne se gênent pas non plus pour

barricader leurs entreprises. Mais il n'est pas certain que les nouvelles mesures françaises protègent les entreprises mieux que par le passé. Si à l'avenir, Danone (ou autre) est victime d'une OPA hostile, elle ne pourra compter que sur elle-même pour se défendre: gardons à l'esprit que la décision d'émettre des BSA est entre les mains des actionnaires. Et là, rien n'est évident! Les investisseurs internationaux dans ces grands groupes cherchent à faire fructifier leurs avoirs. Des rachats ou rapprochements, amicaux ou non, sont souvent propices à une hausse du prix des actions. Il est donc peu probable que les actionnaires autorisent le conseil d'administration à utiliser des BSA pour éviter de devenir une proie.

Quelle que soit la forme définitive de la nouvelle loi, il ne faut pas voir systématiquement les OPA hostiles d'un mauvais œil. Les acquisitions sont souvent un moyen efficace de renforcer les activités d'une société et de créer de la valeur. De plus, elles forcent les dirigeants à se surpasser. Une performance solide est la meilleure défense contre une offre de rachat malveillante. Compte tenu de la santé financière d'un grand nombre de sociétés, plusieurs opérations devraient voir le jour ces prochains mois. Dans le cas de Danone, vous l'aurez compris, son avenir est loin d'être un long fleuve tranquille...

*\*Analyste financière CIIA, Bordier & Cie.*